

CONSTRUCTION DE DÉFENSE CANADA

Assemblée publique annuelle préliminaire

Le 30 mars 2009

Mess des officiers de l'ARC, 158, rue Gloucester, Ottawa (Ontario)

Compte rendu des discussions

Construction de Défense Canada (CDC) a tenu son assemblée publique annuelle préliminaire le 30 mars 2009 à Ottawa. Assistaient à cette assemblée des représentants des trois principales associations, l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC), Association des firmes d'ingénierie du Canada (AFIC) et l'Association canadienne de la construction (ACC), le ministère de la Défense nationale (MDN), les membres du conseil d'administration de CDC et toute l'équipe de direction de la société, soit en tout quelque 25 personnes.

INTRODUCTION

Le président du conseil d'administration de CDC, Robert Presser, a souhaité la bienvenue à tous les participants et a affirmé que les représentants des trois principales associations étaient les intervenants les plus appropriés pour cet événement particulier en raison de leur rôle et de leur capacité de parler au nom des industries qu'ils représentent.

M. Presser a exprimé clairement la raison d'être de l'assemblée et les attentes à l'égard de celle-ci et a encouragé tout le groupe à exprimer des idées, des suggestions et des commentaires dans un échange franc entre les intervenants et CDC. Il a ensuite ouvert l'assemblée et présenté M. Ross Nicholls, président et premier dirigeant de CDC.

M. Nicholls a expliqué la directive du gouvernement fédéral adressée aux sociétés d'État pour qu'elles impliquent davantage leurs intervenants, et a indiqué que CDC considère les associations présentes comme les principaux porte-parole de l'industrie. Il a souligné que CDC a toujours été et continuera d'être inébranlable dans son engagement à écouter tout problème soulevé par ses intervenants.

Poursuivant son introduction, M. Nicholls a exposé les objectifs suivants de l'assemblée : informer le groupe du mandat, des activités et des priorités de CDC; mieux connaître le mandat, les activités et les priorités de l'industrie; connaître les préoccupations et recueillir des commentaires et des suggestions en vue d'améliorations en rapport avec les activités de CDC; obtenir l'opinion des participants quant à l'organisation des futures assemblées publiques.

M. Nicholls a souligné que les discussions devaient être interactives et informelles et qu'un compte rendu soulignant les principales questions à résoudre serait rédigé, communiqué à tous les participants et publié dans le site Web de CDC.

CONTEXTE DE CDC

M. Nicholls a expliqué le mandat de la société, qui consiste à fournir un large éventail de services relatifs aux biens immobiliers à l'appui de la réalisation de projets de défense en temps opportun. Il a donné un bref aperçu de l'évolution de CDC depuis 1950, en décrivant les différents services que CDC fournit à son client, le MDN, et les possibilités d'affaires qu'elle offre à l'industrie.

M. Nicholls a aussi exposé quelques-uns des principes de gestion essentiels de CDC et a indiqué aux participants qu'ils trouveraient davantage de détails sur tous les aspects abordés dans cette mise en contexte dans le rapport annuel de 2007-2008 de CDC qui leur avait été fourni avant l'assemblée. Un des principes fondamentaux incite CDC à chercher à ajouter de la valeur aux processus de réalisation des projets et à répondre efficacement aux besoins du MDN. Un autre l'enjoint à maintenir de bonnes relations professionnelles avec l'industrie et à solliciter le secteur privé pour fournir des services – M. Nicholls a plus particulièrement expliqué en quoi la connaissance qu'a CDC de l'industrie et les relations que la société entretient avec elle lui permettent de tirer parti de la capacité de l'industrie pour le bénéfice de son client. Un autre principe amène CDC à s'assurer que ses pratiques de reddition de comptes, d'administration et de gouvernance sont justes et transparentes.

M. Scott Stevenson, sous-ministre adjoint (infrastructure et environnement) du MDN, a aidé à expliquer l'orientation générale de la planification de l'infrastructure au sein du Ministère et en quoi le programme de construction détermine les plans de mise en œuvre de CDC.

APERÇU DES ASSOCIATIONS

L'IRAC est le principal porte-parole canadien du milieu des architectes et compte près de 4 000 membres. Dans son adresse, Paule Boutin, présidente de l'organisme, en a exposé les différentes fonctions, plus particulièrement dans les domaines des pratiques professionnelles et des services aux membres. Elle a indiqué que la plus importante question pour les architectes en ce qui a trait à l'approvisionnement public résidait dans la sélection basée sur les compétences : l'idéal est un système juste et transparent sans concurrence fondée sur le prix.

L'AFIC est une association nationale de quelque 600 sociétés de conseils fournissant des services de génie et d'autres services intellectuels fondés sur la technologie. Les principales préoccupations des membres de l'AFIC, selon Jeff Morrison, président et directeur des opérations de l'organisme, sont notamment : la disponibilité de personnel qualifié et compétent; le recours à des critères de sélection basés sur les compétences pour les firmes professionnelles; et la suffisance de l'investissement gouvernemental pour combler les lacunes de l'infrastructure canadienne.

L'ACC compte plus de 20 000 entrepreneurs provenant d'un large éventail de secteurs, dont des entrepreneurs généraux, des entrepreneurs spécialisés et des concepteurs-constructeurs. L'ACC est la seule association nationale parlant au nom de ses membres au sujet des différentes questions qui les touchent. Brad Greene, président du conseil d'administration de l'ACC, a aussi indiqué que la disponibilité de main-d'œuvre et de gestionnaires était une question prioritaire pour l'organisme. M. Greene a en outre exprimé les craintes de l'ACC sur les sujets suivants : la tendance accrue vers les partenariats public-privé comme mode de réalisation des projets – en particulier le regroupement de projets de moindre envergure en de très gros marchés; les difficultés que subissent les entrepreneurs en raison du manque de cohérence des procédures fédérales et de la longueur des procédures d'enquête de sécurité du gouvernement fédéral; et, enfin, la responsabilité illimitée transférée aux entrepreneurs selon les conditions du marché type de construction du gouvernement fédéral.

THÈMES

M. Nicholls a ensuite proposé quatre thèmes pour aider à structurer les discussions : l'état de l'économie, ses conséquences sur l'industrie et l'opinion de celle-ci au sujet du plan gouvernemental de financement aux fins de stimulation des projets d'infrastructure; l'industrie elle-même, sa capacité et sa compétitivité actuelles; le gouvernement du Canada et les possibilités d'améliorer les politiques, les processus et les pratiques en matière d'approvisionnement et de gestion des marchés; et, enfin, CDC en général.

DISCUSSION

Après les présentations, le groupe a discuté des priorités et des sujets de préoccupation qui avaient été indiqués. On a reconnu que certaines des priorités étaient communes à toutes les associations et que d'autres étaient particulières à certaines d'entre elles.

Main-d'œuvre

Les associations ont indiqué que le manque de main-d'œuvre restait un problème important. On a toutefois noté que les différentes régions du Canada subissaient le ralentissement économique de différentes façons. Par exemple, alors que l'économie connaît un ralentissement notable en Colombie-Britannique, elle se maintient au Québec. On observe aussi la même dichotomie dans différents secteurs de marché. On est d'avis que le manque de main-d'œuvre perdurera indéfiniment, et l'on a suggéré que le gouvernement fédéral le reconnaisse comme une priorité nationale.

Infrastructure

Dans le plan d'action économique du gouvernement, qui faisait partie du budget de 2009 du gouvernement fédéral, il était mentionné que le financement aux fins de stimulation des projets d'infrastructure devrait créer des emplois dans les secteurs de la construction

et du génie. Tous les participants étaient intéressés à savoir ce que le gouvernement fédéral prévoyait par rapport aux mesures de stimulation des projets d'infrastructure. Tous s'entendaient pour dire qu'il serait avantageux, aux fins de planification, de connaître le plus tôt possible les investissements en matière d'infrastructure sur une période d'au moins les cinq prochaines années. On a en outre affirmé que des offres à commandes pourraient aussi faciliter les activités de planification de l'industrie.

Sécurité

On a fait part de difficultés concernant les enquêtes de sécurité des personnes et la protection de documents. Pour ce qui est des habilitations de sécurité, le principal problème réside dans le temps que prend le gouvernement fédéral pour traiter les demandes. On a indiqué que la Direction de la sécurité industrielle canadienne de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada lancera un programme éducatif portant sur son « attestation d'organisation désignée » pour les entreprises de construction travaillant à des projets du gouvernement fédéral. CDC a indiqué que, présentement, près de dix pour cent de ses marchés de construction exigent des habilitations de sécurité.

Gestion du risque

On a exprimé des problèmes relativement à l'assurance, à l'assurance de la responsabilité civile des entrepreneurs et à l'approche actuelle du gouvernement quant à la gestion du risque. La politique de propre assurance du gouvernement fédéral combinée avec l'absence de limite de responsabilité dans le contrat type de construction du gouvernement fédéral impose un risque déraisonnable aux entrepreneurs. En fait, l'ACC est prête à conseiller à ses membres de soupeser avec soin le risque avant de soumissionner des marchés fédéraux.

Procédures de sélection et sélection basée sur les compétences (SBC)

Les associations sont d'avis que les procédures de sélection de CDC sont justes et transparentes, qu'elles devraient continuer de l'être et que le prix ne devrait pas en faire partie.

On a en outre fait remarquer qu'au Québec, depuis le 1^{er} octobre 2008, les ministères et organismes provinciaux doivent recourir à la SBC pour acquérir des services de génie et d'architecture. Cela signifie qu'il faut d'abord évaluer et classer toutes les firmes qui sont en concurrence pour un marché, selon des critères comme les qualifications, l'expertise et la compétence techniques appropriées, la connaissance et la compréhension des besoins du client et le rendement antérieur. Ensuite, une fois qu'on a fait le classement et déterminé la firme arrivant première, cette firme et l'entité gouvernementale qui requiert le service négocient l'étendue du marché, le temps de réalisation prévu et le prix.

Les deux points les plus importants qui ont été soulignés à ce sujet portaient sur le fait que la SBC élimine toute influence du prix sur le processus décisionnel et encourage l'innovation de la part du fournisseur de services. CDC a reconnu le principe de la SBC

et a indiqué qu'aux fins de la sélection de services professionnels, sa politique actuelle prévoyait un facteur de prix d'un poids de 10 à 15 % pour déterminer la valeur optimale. Elle a aussi indiqué que le recours à un observateur neutre dans le processus de sélection serait une idée à considérer.

Partenariats public-privé (PPP)

Il a été question de la nouvelle société d'État, PPP Canada Inc., que le gouvernement fédéral a créée pour administrer un Fonds pour les partenariats public-privé (PPP) et pour encourager le développement des PPP. Un PPP est bel et bien envisagé, mais pour un projet d'envergure et de complexité exceptionnelles. On ne prévoit pas que les PPP deviennent un mode courant de réalisation des projets.

CONCLUSION

Pour des raisons d'efficacité, les participants ont suggéré de rapprocher la prochaine assemblée publique annuelle d'une conférence nationale ou d'un autre événement auquel les associations et leurs membres sont susceptibles de participer.

Enfin, M. Nicholls a remercié les membres des associations et le conseil d'administration de leur participation à l'assemblée.